

La civilité, parce qu'on mérite tous d'être respectés !

Fiche résumée – Employés

Salut!



Est-ce que cette politique s'applique à moi ?

Oui, parce qu'au-delà des tâches à réaliser, la qualité des relations interpersonnelles et la façon dont chacun se soucie des autres influencent le climat de travail et le bien-être de tous.

Civilité, harcèlement, violence, c'est sérieux ?

Oui, parce que les conséquences d'un manque de civilité peuvent être importantes pour les personnes qui le subissent et leur entourage, allant d'un simple inconfort à une véritable souffrance.

Un instant S.V.P.



Concrètement, la civilité ça veut dire quoi ?

Ce sont des attitudes et des comportements qui favorisent la collaboration et l'harmonie, comme utiliser un ton de voix convenable, être positif, être ponctuel par égard pour ses collègues, partager ses connaissances, donner la chance aux autres de s'exprimer, être réceptif ou respecter les opinions différentes. C'est donc faire preuve de respect, de collaboration, de politesse, de courtoisie et de savoir-être.

Bonjour!



Je vis de l'incivilité au travail,

Je vis une situation tendue ou conflictuelle avec une personne au travail,

Je vis une situation inconfortable au travail avec mon supérieur.

Qu'est-ce que je fais ?

Communiquer avec la personne concernée afin de lui dire en quoi son comportement vous affecte. Clarifier les malentendus le plus tôt possible et directement avec la personne concernée.

Au plaisir



Merci



Situation inconfortable ?

Fixer les limites de la relation et initier un dialogue

Privilégier le respect : «Je te respecte»

«Tu me respectes» «Je me respecte»

Expliquer la situation en exprimant ses besoins et ses perceptions en s'appuyant sur des faits, en utilisant un langage courtois, tempéré et adapté

Proposer une action, un compromis ou communiquer le résultat attendu

Prendre une distance pour mieux revenir et pour s'assurer que ses propres comportements sont empreints de civilité

Politique en matière de promotion de la civilité,
de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

La civilité, parce qu'on mérite tous d'être respectés !

Fiche résumée – Employés

Et si ça continue ?

Parlez-en avec votre supérieur immédiat pour faciliter le dialogue entre vous et la personne concernée.

Les comportements indésirables se poursuivent ?

Contactez le Service du développement organisationnel afin d'obtenir des conseils et/ou faites part de votre doléance en écrivant à l'adresse suivante : plainte.harcelement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

Je suis témoin d'une situation entre deux personnes ou d'une incivilité portant atteinte à une ou des personnes, qu'est-ce que je fais ?

Être témoin d'incivilité, de harcèlement et de violence peut être tout aussi pénible qu'en être victime. Évaluez votre aisance à intervenir vous-mêmes auprès de la ou des personnes concernées, et ce, à un moment opportun. Si vous craignez que votre intervention soit inefficace ou d'empirer la situation, parlez-en plutôt avec votre supérieur immédiat afin qu'il puisse intervenir ou prendre les mesures nécessaires pour que ça cesse.

Pourquoi compléter le formulaire officiel ?

Pour structurer votre pensée, permettre aux personnes responsables de l'application de la politique de connaître les détails des événements (gestes, paroles, attitudes, comportements), accélérer le processus d'analyse de la plainte et pour faciliter les suivis. Faites parvenir votre formulaire de plainte à l'adresse suivante : plainte.harcelement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

Où puis-je trouver la politique, la procédure et le formulaire ?

Sur l'intranet, dans la section *La vie au travail* et sous l'onglet *Santé et Sécurité – Bien-être au travail/ Prévention du harcèlement et de la violence*.

Une politique, une procédure et un formulaire communs à tous.

Mieux comprendre pour mieux s'entendre !